



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 57

Votants : 74 (dont 17 procurations)

N° 41

OBJET :

DECHETS MENAGERS
ET ASSIMILES

RAPPORT ANNUEL
SPL ALLIER TRI 2021

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 5 octobre 2022

Publiée ou notifiée le :
5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Corinne IBARRA, Henri SARRE, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. François SENNEPIN à Ariane MILET, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON à Hadrien FAYET, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Michel LAURENT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie DAUPHIN, Pascal DEVOS à Alexis MAYET, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Véronique TRIBOULET à Elisabeth CUISSET, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Jean-Claude BRAT, Yves-Jean BIGNON à Claude MALHURET, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER, Patrick BLETHON à Jean ALAMZAN, Alexis BOUTRY à Sylvie DUBREUIL, Linda PELISSIER à Valérie LASSALLE.

Absents excusés :

MM. Michel GUICHERD, François SZYPULA, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération,

.../...

Vu la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du commerce,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2016 approuvant la création d'une société publique locale régie par les dispositions de l'article L.1531-1 et des articles L.1521-1 à L.1525-3 du code général des collectivités territoriales, dénommée Allier-tri d'une durée de 99 ans,

Vu l'examen de la Commission Environnement du 12 septembre 2022,

Considérant l'obligation réglementaire de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel de la SPL,

Présente le rapport correspondant pour l'exercice 2021,

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prendre acte de l'information donnée au Conseil communautaire sur le rapport annuel pour l'exercice 2021 de la SPL ALLIER TRI,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 29 septembre 2022.

Le Président,

	Signé numériquement par
	FREDERIC AGUILERA
	DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
	433998903, CN=Certinomis - Easy
	CA
	Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy	
Date : mercredi 5 octobre 2022	
10:26:53	



RAPPORT ANNUEL 2021

Sommaire

PARTIE A : BILAN 2021.....	3
1. RAPPEL DU CONTEXTE	3
2. LES APPORTS :	3
3. LES EXPEDITIONS	4
4. ORGANISATION	5
5. COMMUNICATION	5
6. LES ENTREES AU CENTRE DE TRI.....	7
A) TONNAGES	7
B) QUALITE ET NATURE DES DECHETS ENTRANTS.....	8
7. LES SORTIES AU CENTRE DE TRI.....	9
A) TONNAGES	9
B) PERFORMANCES DE TRI	10
8. VOLET FINANCIER	12
A) LES COUTS SUPPORTES PAR ALLIER TRI	12
B) LES RECETTES PERÇUES PAR ALLIER TRI	13
C) BILAN FINANCIER	15
PARTIE B : PERSPECTIVES 2022	15

PARTIE A : Bilan 2021

1. Rappel du contexte

ALLIER TRI est une société publique locale créée le 28 avril 2016. Elle est dotée d'un capital social de 750 000 € (suite à modifications statutaires – délibération du 25 mars 2021) qui a été apporté par ses cinq actionnaires : SICTOM de Cérilly, SICTOM Nord Allier, SICTOM de la Région Montluçonnaise, SICTOM Sud Allier et Vichy Communauté.

L'objet social de la société est l'étude, la réalisation, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur du centre de tri départemental situé sur la commune de Chézy.

ALLIER TRI a souscrit un contrat de conception, réalisation, exploitation et maintenance avec le groupement IHOL / Eiffage / Imholz.

Le centre de tri a reçu ses premières tonnes le 25 mars 2019. Il fonctionne à pleine charge depuis le 1^{er} mai 2019.

Après une phase de mise en service industriel, le centre de tri est entré en phase exploitation le 1^{er} mars 2020, pour une durée de 6 ans (éventuellement reconductible deux fois un an).

L'année 2021 est ainsi la première année pleine en exploitation et la seconde à pleine charge.

2. Les apports :

Les **apports au centre de tri** concernent la **collecte sélective** (en sac ou vrac) et des cartons de déchèterie. Ils sont effectués en BOM, FMA ou en bennes.

Ces apports sont encadrés par les contrats suivants :

- Concession de services avec le SICTOM Nord Allier d'une durée de 25 ans, signée le 05/03/2018,
- Contrat de prestation de service avec le SICTOM Région Montluçonnaise d'une durée de 25 ans, signé le 28/02/18,
- Contrat de prestation de service avec le SICTOM Sud Allier d'une durée de 25 ans, signé le 23/03/18,
- Contrat de prestation de service avec le SICTOM de Cérilly d'une durée de 25 ans, signé le 04/04/18,
- Contrat de prestation de service avec Vichy Communauté d'une durée de 25 ans, signé le 18/04/18,
- Contrat annuel avec COVED pour des déchets issus du territoire départemental.

Seuls le SICTOM NORD Allier et le SICTOM Sud Allier apportent leurs cartons de déchèteries au centre de tri. Les cartons issus des déchèteries du SICTOM de Cérilly, du SICTOM de la Région Montluçonnaise et de Vichy Communauté ne transitent pas par le centre de tri. Ils sont néanmoins gérés par ALLIER TRI, permettant une équité de traitement entre chaque collectivité.

Pour les SICTOM de Cérilly et de la Région Montluçonnaise, ALLIER TRI a signé un contrat de reprise et de prestation de mise en balles avec PAPREC/COVED.

Pour Vichy Communauté, la gestion de la déchèterie n'étant pas réalisée en gestion directe, le contrat est resté au niveau de la collectivité. ALLIER TRI refacture les recettes de cartons néanmoins Vichy Communauté (depuis le nouveau contrat au 1^{er} novembre 2021).

3. Les expéditions

Le centre de tri produit :

- Du mix fibreux (mélange papiers/cartonnettes),
- Du mix plastique (mélange de plastiques rigides),
- Des films,
- Des ELA (briques alimentaires),
- Des cartons,
- De l'aluminium
- Et des refus de tri.

Ces déchets triés sont évacués en FMA, le transport étant à la charge du repreneur. Seuls les refus de tri sont transportés en compacteurs.

Des contrats avaient été passés avant la mise en service du centre de tri entre les collectivités et les filières pour les matières suivantes :

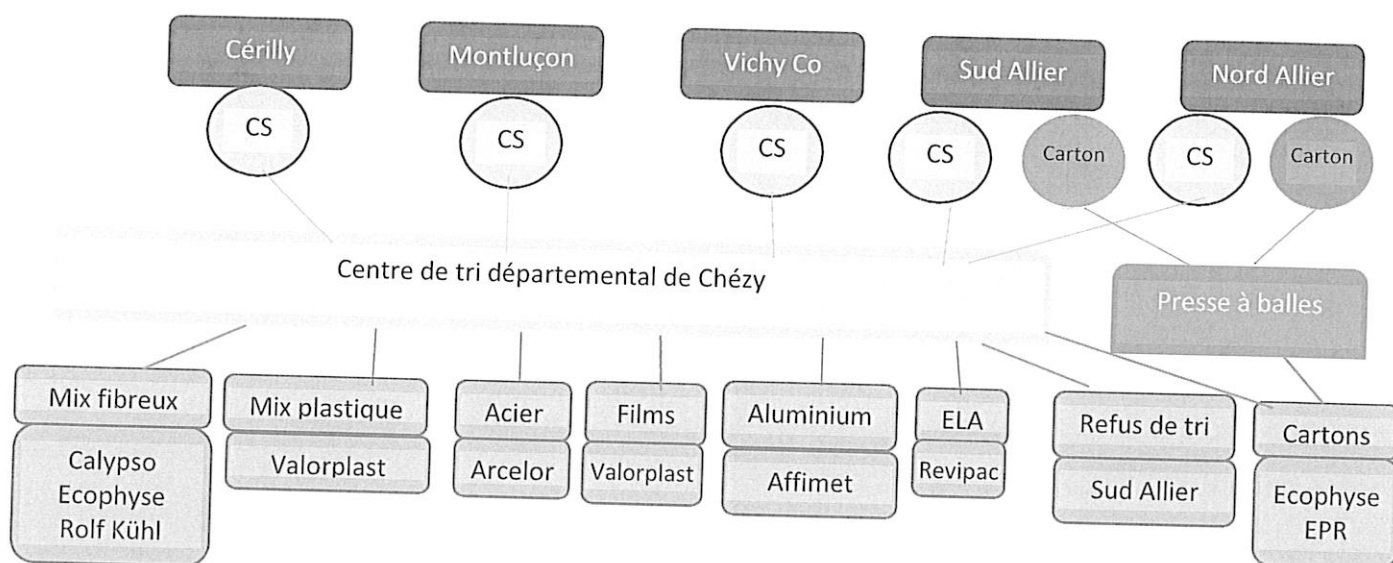
- VALORPLAST pour les films et emballages plastiques,
- ARCELOR pour l'acier,
- AFFIMET pour l'aluminium
- Et REVIPAC pour les ELA.

Les recettes de ces matières demeurent aux collectivités, sauf pour les emballages plastiques : pour ce flux, les contrats restent bien portés par les collectivités mais les recettes sont perçues par ALLIER TRI.

ALLIER TRI a validé des contrats de reprise avec :

- Rolf Kühl, (mix fibreux),
- Ecophyse (mix fibreux et cartons de déchèterie),
- Calypso (mix fibreux),
- EPR (cartons),
- PAPREC (cartons de déchèterie).

Quant aux refus de tri, le transport est assuré par VEOLIA dans le cadre du marché d'exploitation suite à l'avenant n°2 et le traitement par incinération est assuré par le SICTOM Sud Allier.



4. Organisation

ALLIER TRI est une société anonyme avec conseil d'administration, qui élit son président et nomme son directeur général.

En 2021, comme c'est le cas depuis 2018, Madame RENAUD Jackie assume les fonctions de directrice générale. Elle est accompagnée dans ses fonctions par quatre directeurs délégués : Rémi BOROWIAK, Thierry GAUDET, Christine MORIN et Sylvie THEVENIOT.

L'exploitation du centre de tri a été confiée à un prestataire IHOL Exploitation, filiale de VEOLIA. Le rapport de ce prestataire est joint en annexe.

En dehors de la directrice générale, ALLIER TRI ne dispose pas de personnel.

Quelques chiffres 2021 :

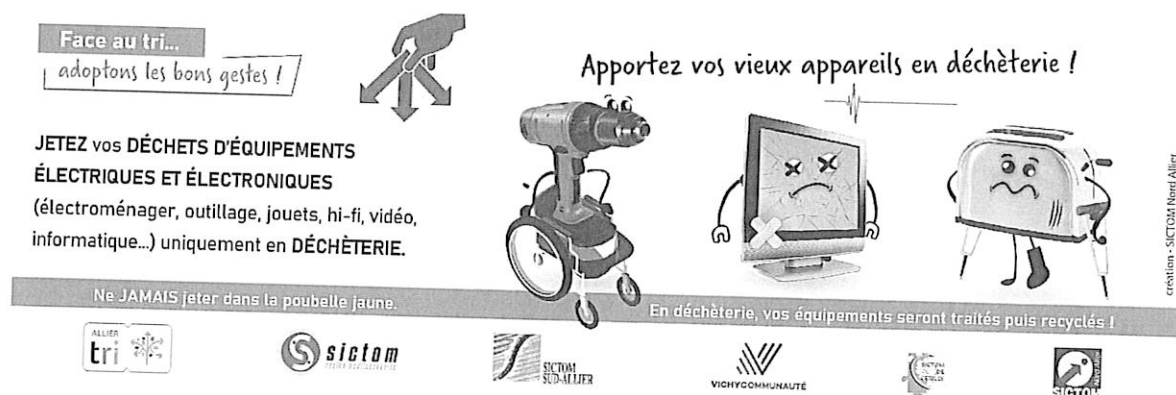
- 124 factures établies, pour un montant total de 3 826 180.03 €HT.
- Environ 1000 personnes ont visité le centre de tri sur les quatre derniers mois de l'année,
- 11 réunions de comité de direction, 3 conseils d'administration et 2 assemblées générales.

5. Communication

En 2021, la communication a porté sur plusieurs aspects :

- Jeu du confinement au début de l'année 2021, avec un jeu de questions/réponses sur les réseaux sociaux : 26 questions ont été ainsi posées,
- Une conférence de presse le 25 mars 2021 pour interpeller sur les erreurs de tri en augmentation importante,

- Des encarts publicitaires sur les erreurs de tri dans les journaux La Montagne et la Semaine de l'Allier,

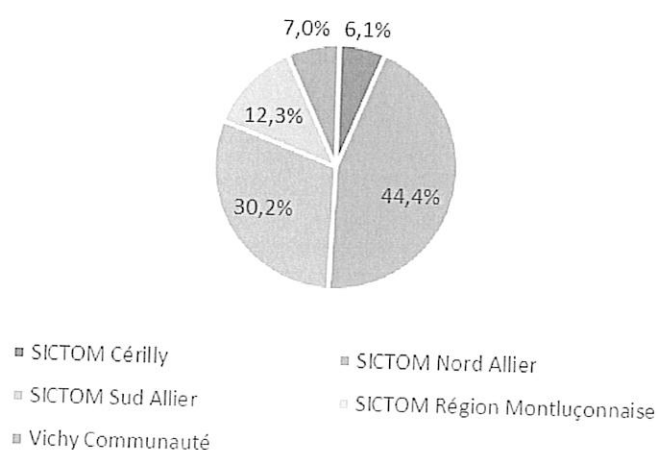


- Un A4 distribué dans tous les foyers a rappelé les principaux chiffres de l'année 2020 relatifs au centre de tri
- Des visites destinées aux élus et au grand public.

ALLIER TRI a souhaité faire des visites en nombre à l'occasion de la Semaine du Développement Durable en septembre/octobre 2021 afin de présenter l'outil départemental aux Bourbonnais. Trois dates ont été réservées aux élus, ce qui a permis à 140 élus de venir visiter le centre de tri et de mieux appréhender les enjeux du tri sur le territoire. D'autres dates ont ensuite été proposées au grand public sur les mois de septembre, octobre ou novembre accueillant près de 700 personnes. Une cinquantaine de scolaires ont également pu visiter le centre de tri, ainsi que quelques groupes (associations ou entreprises).

Nous pouvons noter la provenance de ces visiteurs ainsi :

Répartition territoriale des visiteurs



6. Les entrées au centre de tri

a) Tonnages

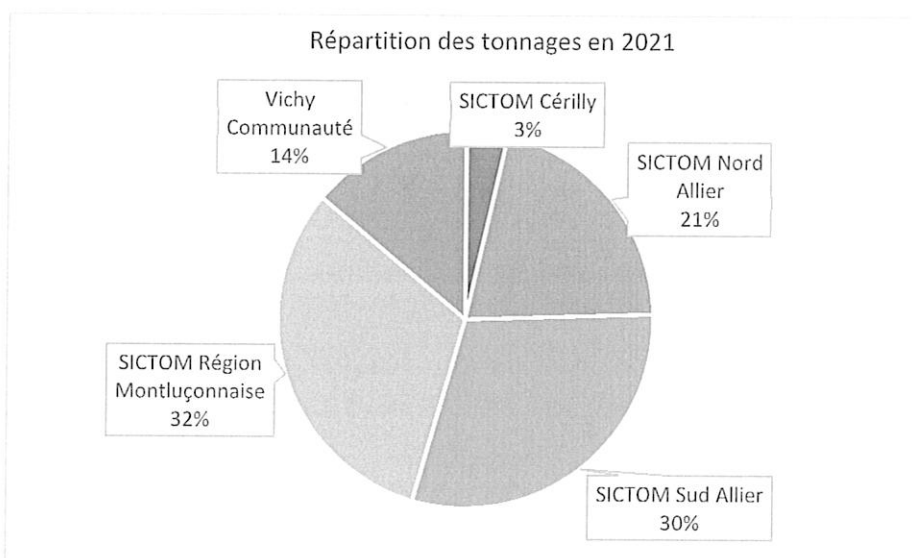
Depuis 2018, les tonnages de **collecte sélective** ont suivi l'évolution suivante :

en tonnes	2018	2019	2020	2021
Collecte sélective	18 124	21 041	21 396	22 506
<i>soit une augmentation annuelle</i>		16,1%	1,7%	5,2%

En trois ans, le tonnage de collecte sélective a progressé de 24.2%, représentant une hausse de plus de 4 000 tonnes.

Ces apports proviennent des cinq collectivités du département de l'Allier :

en tonnes	2018	2019	2020	2021	Ecart 2021/2018
SICTOM Cérilly	357	807	787	787	120%
SICTOM Nord Allier	3 940	4 545	4 489	4 734	20%
SICTOM Sud Allier	5 393	6 089	6 341	6 735	25%
SICTOM Région Montluçonnaise	5 670	6 795	6 763	7 108	25%
Vichy Communauté	2 764	2 805	3 016	3 142	14%



La mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, corrélée à une campagne de communication massive et commune sur le département de l'Allier, a permis une hausse conséquente des apports. Néanmoins, nous pouvons constater que les hausses ne sont pas les mêmes sur tous les territoires. Les collectivités où l'augmentation est plus conséquente ont par ailleurs modifié leurs schémas de collecte : ces 3 collectivités (Cérilly, Sud Allier et Région Montluçonnaise) ont développé une collecte en porte à porte, ce qui a également contribué à amplifier le geste de tri.

Le département de l'Allier voit globalement une stagnation voire une baisse de population. L'évolution du ratio de collecte par habitant est ainsi fortement impactée entre 2018 et 2021 :

en tonnes	Population 2018	Tonnage collecté en kg/hab/an	Population 2021	Tonnage collecté en kg/hab/an	Evolution par habitant
SICTOM Cérilly	11 063	32,3	10 373	75,9	135%
SICTOM Nord Allier	87 476	45,0	83 728	56,5	26%
SICTOM Sud Allier	108 562	49,7	102 604	65,6	32%
SICTOM Région Montluçonnaise	101 035	56,1	98 655	72,0	28%
Vichy Communauté	47 816	57,8	46 177	68,0	18%
TOTAL	355 952	50,9	341 537	65,9	29%

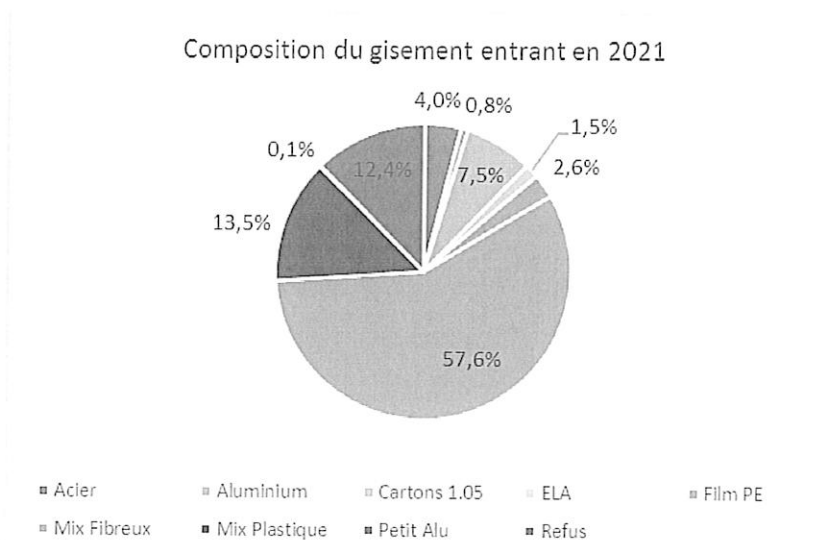
En sus de la collecte sélective, 1 488 tonnes de cartons sont entrées au centre de tri pour être mises en balles, en provenance des déchèteries des SICTOM Nord Allier (873t) et Sud Allier(615t) et de la collecte de cartons organisée par le SICTOM Nord Allier. 17 tonnes ont été apportées par l'opérateur COVED. L'apport des cartons est en hausse de 260 tonnes, vraisemblablement lié aux confinements en 2020 (avec fermetures de commerces et des déchèteries).

Dans les déchèteries de Cérilly ce sont 62.5 tonnes de cartons qui ont été récupérées pour être mises en balles par PAPREC. Le SICTOM de la Région Montluçonnaise en compte 348.8 tonnes. Pour Vichy Communauté, depuis le 1^{er} octobre 2021, ce sont 51.3 tonnes de cartons qui ont été collectées.

b) Qualité et nature des déchets entrants

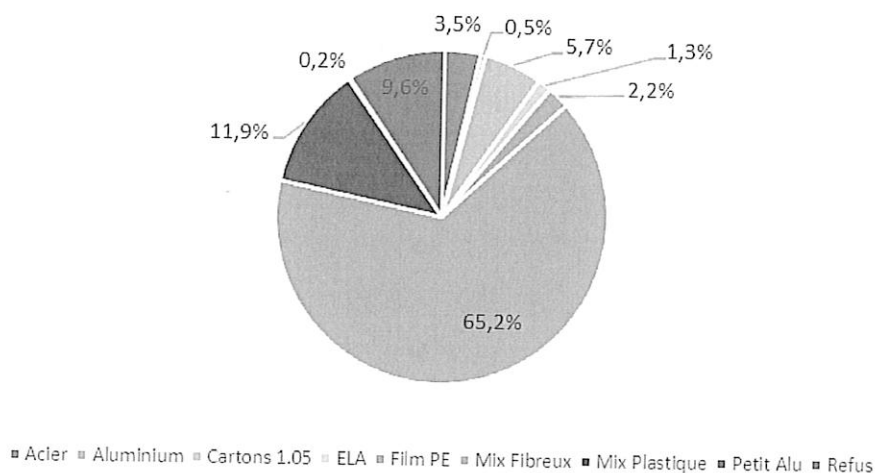
La composition moyenne du gisement est déterminée à partir des 18 caractérisations réalisées en entrée de site par flux et par collectivité.

En 2021, nous avons trouvé la composition moyenne suivante :



En 2019, elle était :

Composition du gisement entrant en 2019



On note des évolutions notables : augmentation des refus de tri de 9.6% en 2019 à 12.3% en 2020, et confirmée en 2021 (12.4%).

La part du mix fibreux a nettement diminué en 2020, passant de 65.2% en 2019 à 60.5% en 2020. La baisse de cette proportion s'est poursuivie en 2021 avec 57.6% de l'entrant de mix fibreux. Les résultats des années à venir nous montreront s'il s'agit d'une tendance durable ou si c'est l'effet « COVID » avec une activité au ralenti pour certaines entreprises et l'arrêt de distribution de publicités pendant de longues semaines.

7. Les sorties au centre de tri

a) Tonnages

Le tableau ci-après détaille le stock au 31 décembre 2019, 2020 et 2021, ainsi que les tonnages expédiés en 2020 et 2021. On en déduit ainsi le tonnage produit au centre de tri par an. Les cartons de déchèterie apportés en 2020 et 2021 ont été déduits de la production pour ne refléter que la situation de la collecte sélective.

En tonnes	2019	2020			2021			Ecart 2021/2020
	Stock au 31/12	Expédiés	Stock au 31/12	Produits	Expédiés	Stock au 31/12	Produits	
Acier	8	762,58	23	777,58	727,89	20	724,89	-6,78%
Aluminium	8,577	60,08	38,092	89,595	105,54	33,818	101,266	13,03%
Cartons	67,986	1838,17	37,429	1807,61	2131,08	48,771	2142,42	18,52%
ELA	25,325	258,9	12,007	245,582	268,42	6,093	262,506	6,89%
Films	25,325	376,54	36,186	387,401	542,38	54,06	560,254	44,62%
Mix fibreux	626,924	12723,11	109,956	12206,1	12887,92	117,907	12895,9	5,65%
Mix plastique	9,625	2329,8	40,039	2360,21	2386,3	87,02	2433,28	3,10%
Refus de tri	12,1	3049,18	12,007	3049,09	2767,69	11,00	2766,68	-9,26%

On se rend ainsi compte de l'évolution de la production, avec des valeurs remarquables. En effet, la production de films a augmenté de 44%. Cette hausse est vraisemblablement liée à un changement de consigne en cabine de tri. En effet, depuis la fin de l'année les films captés sur d'autres flux en cabine sont renvoyés en box pour être directement mis en balles. Auparavant, ils étaient mis en recirculation, avec le risque que les films soient intégrés à d'autres flux.

Les cartons connaissent également une forte hausse (+18%), liée à un apport de cartons plus important dans la collecte sélective.

Alors que la quantité de collecte sélective a augmenté de 5% entre 2020 et 2021, l'acier est en recul de près de 7% : la captation de ce matériau a sans doute été moins bonne puisque la part de l'acier dans l'entrant est similaire sur les 2 années.

Les refus de tri baissent quant à eux de près de 10%. C'est lié à des réglages plus fins pour qu'il y ait moins de recyclables dans les refus et aussi à la présence, temporaire, d'un agent sur le tapis des refus.

b) Performances de tri

Le marché d'exploitation passé avec IHOL prévoit l'atteinte d'un certain nombre de performances :

- Le taux de disponibilité doit être de 96%. Il est de 88%.
- La capacité de tri doit être de 7 tonnes par heure. Elle a été constatée de 6,9 t/h sur l'année.
- Le taux de freinte doit être de 1%. Il est de 2,8%.
- La consommation électrique doit être inférieure à 68 kWh/tonne. Elle a été de 52 kWh/t.

La capacité de tri pourrait être atteinte. Le taux de disponibilité est marqué par des arrêts intempestifs pour lesquels l'exploitant cherche des améliorations (arrêt de box pleins par exemple). Néanmoins, le tonnage collecté sur l'année a pu être trié sans difficulté.

Par contre, le taux de freinte est trop important. Le candidat avait remis une offre avec une valeur particulièrement basse, mais le taux constaté est plutôt élevé.

Le marché prévoit également des performances de captation sur les différentes matières. Le calcul est défini dans les pièces du marché : il s'agit du tonnage envoyé en filière pour le matériau considéré divisé par le tonnage estimé (en appliquant le pourcentage moyen des caractérisations multiplié par le tonnage entrant), en soustrayant le stock de l'année précédente et en additionnant le stock restant.

Le tableau ci-après récapitule les engagements du candidat sur les taux de captation, avec le taux de captation calculé selon la formule du marché. La dernière colonne présente le taux de captation défini par CITEO (tonnage expédié divisé par le tonnage expédié auquel on a ajouté le tonnage du matériau contenu dans les refus) :

	Engagement	Captation selon marché	Captation CITEO
Mix fibreux	97%	102,2%	97,2%
Mix plastique	98%	77,4%	89,5%
Cartons	97%	106,6%	100,0%
ELA	91%	88,4%	89,9%
Acier	98%	85,4%	96,9%
Alu	97%	68,9%	86,9%
Films	85%	82,5%	88,4%

Ce tableau met en avant que les formules retenues dans le marché d'exploitation posent souci puisque le centre de tri produirait certaines matières. Le calcul « CITEO » semble plus proche de la réalité. Néanmoins, c'est la formule prévue au marché qui fait foi auprès du titulaire.

L'exploitant respecte parfaitement ses engagements pour le mix fibreux et le carton. Pour les films, c'est quasiment le cas.

Par contre, pour les autres flux, le titulaire est assez éloigné de ses engagements. Cela peut s'avérer problématique en termes de montant de recettes et de soutiens. Cependant, il est à noter que la captation s'est améliorée par rapport à l'année précédente. Le risque qu'on aurait à ne viser que le taux de captation est la qualité des balles et le taux de pureté.

Au niveau des puretés nous obtenons les résultats suivants sur l'année :

Taux de pureté (%)	Mix fibreux	Mix plastique	ELA	Acier	Alu	Films	Refus
2020	92,50%	93,60%	91,20%	95,10%	87,80%	87,30%	57,90%
2021	94,97%	94,80%	90,48%	96,98%	89,91%	77,40%	70,89%
Standard	95%	95%	95%	95%	45%	95%	

Globalement, cela permet de voir que le process de tri a également été amélioré sur la pureté, sur tous les flux, sauf les films et les ELA. Ces deux matériaux ne respectent pas les standards CITEO. Néanmoins jusqu'en fin 2021, aucune remarque des repreneurs n'a été émise quant à la qualité de ces deux flux.

En outre, le taux de valorisables restant dans les refus a été revu à la baisse passant de 42% en 2020 à 29% en 2021. Ce chiffre reste élevé puisque cela représente environ 800 tonnes qui pourraient être évacuées dans des filières de recyclage.

Le marché prévoit des pénalités (non-respect du taux de freinte par exemple) ou un intéressement ou des pénalités sur les taux de captages. Les pénalités (hors captation) sont limitées à 5% du montant du chiffre d'affaires de l'année, soit 78 711€. L'intéressement relatif à la captation est limité à 5% du montant du marché. Les pénalités relatives à la captation sont également limitées à 5% du marché.

Pour le taux de freinte, la pénalité atteindrait 84 048 € HT => la pénalité serait limitée à 78 711 €.

Pour les intéressements et pénalités de chaque matériau, ils sont calculés en fonction des recettes et des soutiens de chaque matériau. A compléter avec les recettes/soutien de chaque matériau (infos des collectivités)

8. Volet financier

a) Les coûts supportés par ALLIER TRI

- **Collecte sélective :**

Les coûts supportés par ALLIER TRI relatifs à la collecte sélective sont répertoriés dans le tableau ci-après :

	2021
Emprunts	835 353,23 €
Exploitation	1 543 358,36 €
Refus de tri	440 228,39 €
Pesées	15 090,00 €
Loyer et taxes	17 580,00 €
TOTAL	2 851 609,98 €
€/t	126,70 €

Ne sont pas compris dans les coûts présentés ci-dessus les coûts relatifs à la mise en balles de cartons (hors ceux présents dans la collecte sélective) ni les frais fixes et de personnel de la SPL ALLIER TRI.

Le coût ramené à la tonne est par conséquent sur l'année 2021 de 126.70 € par tonne de collecte sélective entrant au centre de tri.

- **Cartons**

Les coûts supportés par ALLIER TRI pour les cartons sont les suivants :

	2021
Cartons centre de tri	30 876,90 €
Cartons PAPREC	30 116,90 €
Cartons Vico	1 413,23 €
TOTAL	62 407,03 €
€/t	30,48 €

Il est à noter que pour Vichy communauté, cela concerne le dernier trimestre de l'année uniquement.

Le coût de mise en balles du carton est moins élevé au centre de tri (20.50€/t) qu'en dehors (27.5 ou 40€/t).

b) Les recettes perçues par ALLIER TRI

Les recettes perçues par ALLIER TRI ont deux provenances bien distinctes : les collectivités ou les repreneurs.

- **Les collectivités**

Les collectivités paient une part fixe pour le tri de leur collecte sélective, quels que soient les tonnages apportés au centre de tri. Au 1^{er} avril 2021, cette part a progressé de 2€ par an et par habitant.

En sus de cette part, les collectivités paient les refus de tri (transport et traitement).

Le tableau ci-après récapitule par collectivités les montants payés, en part fixe ou pour les refus de tri. La dernière colonne présente le coût à la tonne entrante de chaque collectivité.

	Part fixe	Refus de tri	Total	€ HT/t
Cérilly	60 536,89 €	20 656,49 €	81 193,38 €	103,17 €
Nord Allier	580 066,98 €	58 180,84 €	638 247,82 €	134,82 €
Région Montluçonnaise	570 449,62 €	138 200,46 €	708 650,08 €	99,70 €
Sud Allier	569 017,27 €	94 305,74 €	663 323,01 €	98,49 €
Vichy co	265 048,40 €	41 415,16 €	306 463,56 €	97,54 €
TOTAL	2 045 119,16 €	352 758,69 €	2 397 877,85 €	106,54 €

Ce tableau met en avant des écarts de coûts à la tonne. La moyenne s'élève à 106.54 € HT.

Le SICTOM Nord Allier paie une part fixe plus élevée que les autres collectivités car la collectivité participe aux coûts de collecte des autres collectivités (dans la détermination de la part).

Le coût ramené à la tonne permet de nuancer les coûts, hors transport, en fonction des performances des collectivités (plus il y a de tonne, moins c'est cher à la tonne) mais aussi de la qualité de la collecte sélective.

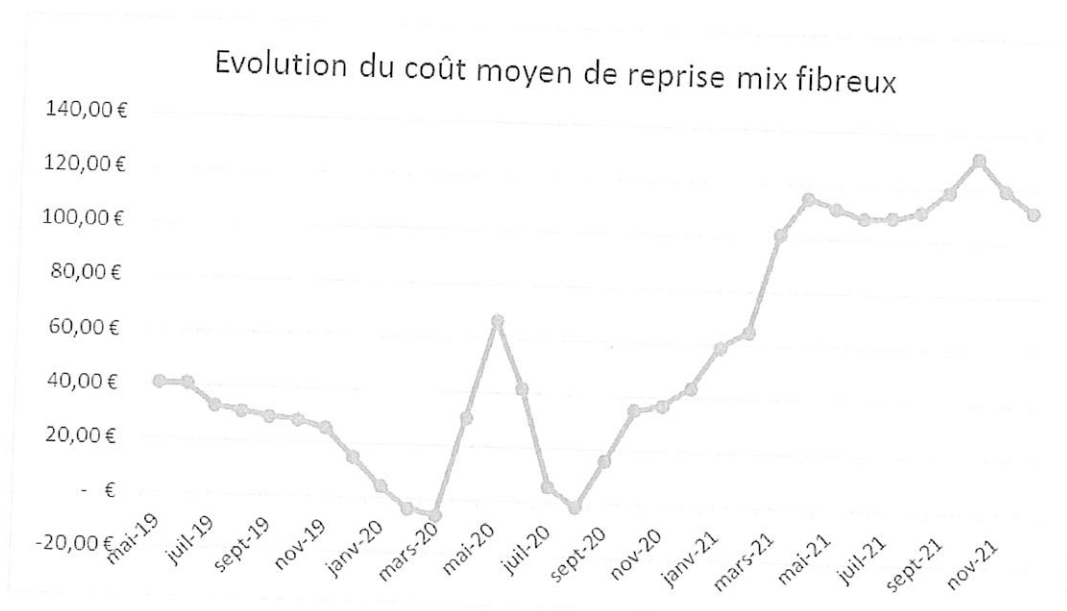
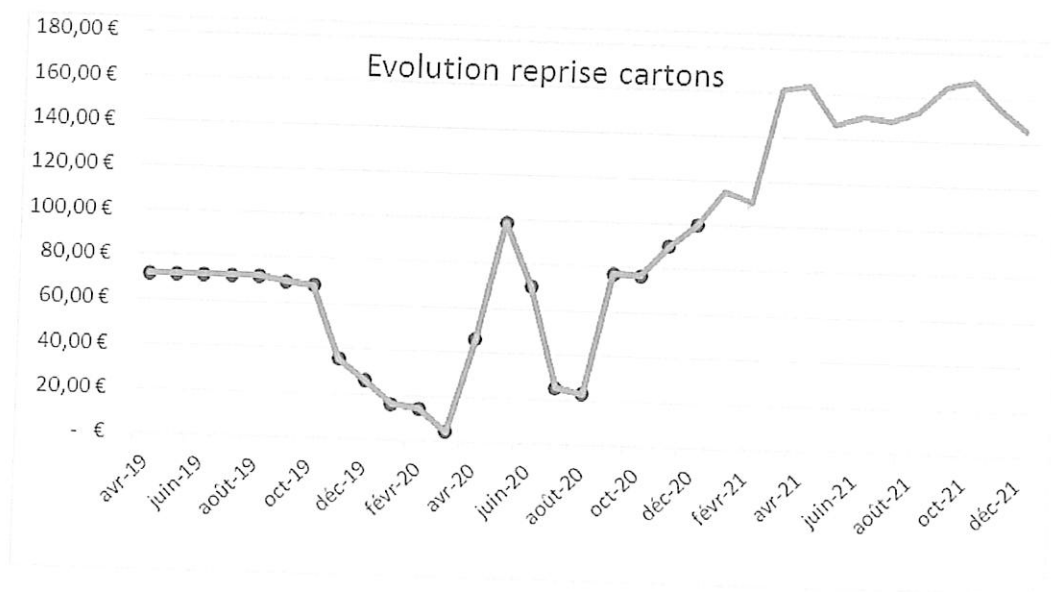
Le coût de tri demeure globalement plus bas pour les collectivités que celui payé par ALLIER TRI.

- **Les recettes matières**

Les recettes matières proviennent de la vente du mix fibreux, des cartons et du mix plastique (depuis le 1^{er} octobre 2021).

Depuis la mise en service du centre de tri, les prix à la tonne de la vente matières a beaucoup évolué, passant même par des valeurs négatives.

La courbe ci-après montre l'évolution des cours depuis la mise en service du centre de tri :



Ces courbes montrent que sur l'année 2021, les cours étaient plutôt élevés.

Les recettes perçues par ALLIER TRI sont résumées dans le tableau ci-après :

	Calypso	Ecophyse	EPR	Rolf Kühn	Valorplast	hors centre de tri	TOTAL	€/t sortant
Cartons	- €	161 107,90 €	388 837,17 €	- €	- €	62 459,29 €	612 404,36 €	145,49 €
Mix fibreux	212 311,21 €	425 477,64 €	- €	715 356,55 €	- €	- €	1 353 145,40 €	105,16 €
Mix plastique	- €	- €	- €	- €	17 579,27 €	- €	17 579,27 €	7,37 €
TOTAL	212 311,21 €	586 585,54 €	388 837,17 €	715 356,55 €	17 579,27 €	62 459,29 €	1 983 129,03 €	

Les cours des matières ont fortement augmenté depuis fin 2020. Ainsi, le carton s'est vendu, en moyenne, 145 € la tonne en 2021, contre 53 € en 2020. Le mix fibreux s'est établi à 105€, contre 22 € en 2020.

Le mix plastique a une valeur encore assez faible : il a été repris à 0€ sur les 3 premiers trimestres 2021 et à 30 € au cours du dernier trimestre.

c) Bilan financier

Le tableau ci-après présente le bilan financier du centre de tri et de la mise en balles et vente des cartons de déchèterie (hors frais de gestion d'ALLIER TRI) :

	2020	2021
Dépenses	2 401 672,14 €	2 851 609,98 €
Recettes	2 212 312,50 €	4 381 006,88 €
Total	- 189 359,64 €	1 529 396,90 €

Les dépenses ont été supérieures en 2021 (+450 k€) pour deux raisons principales :

- Remboursement de l'emprunt sur l'année entière en 2021 (ce n'était que partiel en 2020),
- Janvier et février 2020 étaient inclus dans la mise en service industrielle alors que l'exploitation a concerné toute l'année 2021. Les tonnages ont en outre été supérieurs en 2021.

Les recettes ont également été supérieures en 2021 (+ 2.1 M€) pour deux raisons principales :

- Augmentation des contrats avec les collectivités (+2€ par an et par habitant à partir du 1^{er} avril 2021),
- Forte augmentation des recettes matières.

Ce bilan favorable devrait permettre de reverser des recettes de fin d'année aux collectivités clientes d'ALLIER TRI.

PARTIE B : Perspectives 2022

Suite à des sollicitations de l'exploitant, une étude relative à l'incendie va être initiée sur le centre de tri au 2^{ème} trimestre 2022.

Une évolution de la reprise matière sur le mix plastique et le flux films est annoncée avec effet au 1^{er} janvier 2023. Une étude va être lancée au 2^{ème} trimestre 2022 pour étudier le passage du mix plastique au flux en développement avec production d'un flux PET clair bouteilles et un mix PE/PP.

ALLIER TRI restera attentif aux études menées au niveau national sur le sujet de la consigne : si celle-ci devait être mise en place, elle pourrait rendre caduque le passage à un flux développement. Les initiatives locales seront regardées.

Les contrats de reprise pourront être remis à plat au 31 décembre 2022 en fonction de l'évolution des contrats des collectivités avec CITEO.

ANNEXES

Annexe 1 : rapport annuel 2021 de l'exploitant

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°41 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2022 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - RAPPORT
ANNUEL SPL ALLIER TRI 2021

.....
Date de décision: 29/09/2022

Date de réception de l'accusé 05/10/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 29SEPT2022_41

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220929-29SEPT2022_41-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 41.pdf (99_DE-003-200071363-20220929-29SEPT2022_41-DE-1-
1_1.pdf)